

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 11 Avril, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni, pour sa séance à l'espace Avalon, Place Louis Le Montagner, en son siège social, sous la présidence de Monsieur DANIEL Joël, Président du Conseil d'Administration du CCAS.

**Étaient également présents :**

Mesdames BUZARÉ Arlette – FRÉOUX Annette – GARANGÉ Anne-Marie - GUILLOU Annick – LE BAIL Marie-Claire – PEZENNEC Micheline – SOARES Brigitte  
Messieurs LEMARCHAND Didier – LE GROGNEC Pierre-Yves – LE GUENNEC Gwénaël – LE STUNFF Patrice – NICOLAS Bernard

**Absences excusées - Procurations**

Madame MORIO Estelle donne pouvoir à Monsieur LEMARCHAND Didier  
Madame HENRIQUEZ Françoise donne pouvoir à Madame BUZARÉ Arlette

**Absentes :**

Mesdames BESNIER Anne-Charlotte – CROIGER-JAOUEN Nathalie

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer.

**Secrétaire : Annette FRÉOUX**

**Date de la convocation : 04 Avril 2024**

**Date de l'affichage : 05 Avril 2024**

**Nombre de membres en exercice : 17**

**Nombre de présents : 13**

**Nombre de votants : 15**

-----  
**2024-22 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE PRÉSELECTION DES LOGEMENTS SOCIAUX**

Par délibération du 23 juillet 2020, le conseil d'administration avait décidé de constituer une commission de 4 élus, chargée de présélectionner les candidats à un logement social.

Rappel : Chaque demandeur d'un logement social dépose son dossier soit au CCAS qui le transmet à un des bailleurs sociaux intervenant sur son territoire, soit directement au bailleur social de son choix qui inscrit la demande dans le fichier unique accessible à tous les bailleurs sociaux du Morbihan ainsi qu'aux CCAS. De plus en plus de personnes déposent leur demande en ligne.

Lorsque le bailleur social informe le CCAS qu'un logement se libère, ce dernier propose, sur des critères définis (ces critères vont prochainement évoluer au niveau de Lorient agglomération) 3 candidats.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 056-265601211-20240411-D2024\_22-DE

Ces candidatures sont examinées au sein d'une commission constituée par le Maire, à laquelle participe la Vice-Présidente du CCAS. La décision finale d'attribution est prise par le Maire. Cette commission étant incomplète, il est proposé à Mme Le Bail Marie-Claire de l'intégrer.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la modification de la composition de la commission de présélection comme précisée ci-dessus.

**Pour extrait conforme,**

Guidel, le 12 Avril 2024

Pour le Président et par délégation,

La Vice-Présidente du CCAS

Arlette BUZARÉ

